

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Jean-François TALLIO À Christine NOBLET, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-083

OBJET : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'APPELLATION SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL AUPRÈS DU PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DÉLIBÉRATION : 2023-083
SERVICE : DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

OBJET : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'APPELLATION SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL AUPRÈS DU PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

RAPPORTEUR : Léa MARIÉ

Le conventionnement par l'Etat (via la DRAC des Pays de la Loire) du Théâtre municipal ONYX en tant que scène conventionnée d'intérêt national mention « Art et création pour les arts chorégraphiques et circassiens » (décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 modifié par le décret n°2021-1445 du 4 novembre 2021), acte que le programme d'actions présenté participe aux politiques culturelles en faveur du spectacle vivant, compte tenu de la capacité de sa direction artistique à :

- apporter un soutien significatif à des équipes artistiques, notamment celles du territoire d'implantation, par l'apport de moyens humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création (lieux, équipes techniques, financements) ;
- s'inscrire dans les réseaux de production et de diffusion favorisant la recherche de diffusion des créations soutenues ;
- porter une attention particulière aux évolutions des écritures et des formes d'adresse au public.

Le théâtre municipal ONYX s'engage à décliner ces objectifs en différentes actions dans les domaines de la diffusion, de l'action culturelle, des résidences d'artistes et de co-productions, en 2024-2025-2026-2027 et à demander à bénéficier, de la part de l'Etat, du programme « Scène conventionnée d'intérêt national, art et création », ainsi que de subventions annuelles de la part de l'Etat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture à déposer auprès du Préfet de Région un dossier de demande d'appellation *Scène Conventionnée d'Intérêt National* pour le compte du théâtre ONYX et pour la période 2024-2027 ;
- de charger Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la culture de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29/06/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29/06/2023